

écoquartier des Plaines-du-Loup un large plan de mesures pour économiser l'énergie

La Ville de Lausanne a adopté un plan de mesures afin que l'écoquartier des Plaines-du-Loup, intégré au projet Métamorphose, respecte les objectifs de la société à 2000 watts. Ces mesures visent à favoriser les économies d'énergie dans la construction, le chauffage et la mobilité.

En matière de **construction**, les mesures concernent notamment le choix des matériaux : interdiction de matériaux à fortes émissions de gaz à effet de serre, définition de gabarits autorisant la construction en bois, utilisation de béton recyclé. Parmi les autres mesures : la priorité à des formes de construction compactes, l'obligation de réaliser des bâtiments Eco ou équivalents, l'utilisation sur place de la terre végétale et des terres d'excavation.

En matière de gestion de l'**énergie**, les futurs habitants recevront un kit d'accueil encourageant les comportements vertueux et seront informés en continu de leur consommation d'électricité. Parmi les autres mesures adoptées : l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur toutes les surfaces de toit disponibles, l'obligation inscrite dans les baux à loyer de consommer une énergie 100 % renouvelable, l'éclairage télégéré du domaine public.

En matière de **mobilité**, outre la limitation du nombre de places privées de stationnement, des mesures incitatives ont été décidées : les places seront équipées en câblage électrique, un grand nombre de véhicules propres sera mis à disposition en autopartage, ainsi que des vélos électriques. Quant aux entreprises installées sur le site, elles devront mettre en œuvre des plans de mobilité d'entreprise.

Ces mesures ont été élaborées par un groupe de travail constitué de représentants des Services industriels de Lausanne (SiL), du service du logement et des gérances, du service des routes et de la mobilité, et de la Direction du projet Métamorphose. Elles ont été formulées en fonction de critères définis par le groupe : les mesures doivent être simples, compréhensibles, acceptables, incitatives, économes et efficaces. Elles doivent aussi être équitables, c'est-à-dire ne pas donner un avantage aux habitants de l'écoquartier au détriment des autres habitants de la ville.

Une brochure évoquant les 26 mesures énergétiques pour les Plaines-du-Loup est à la disposition du public, dans les locaux d'info cité et en téléchargement sur le site de la Ville (lausanne.ch).

La Municipalité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**
- **Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, 021 315 82 00**

Lausanne, le 31 mars 2015